

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Soixante-dixième session du Comité Permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1-5 Octobre 2018

Sous-groupe MIKE et ETIS

ACTUALITES SUR LA MISE EN OEUVRE DE MIKE

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat.
2. Ce document présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme MIKE en Afrique et en Asie, avec un accent mis sur les activités réalisées depuis la dernière session du Comité Permanent en novembre 2017. Le programme MIKE dépend entièrement des financements des bailleurs de fonds pour remplir son mandat tel que défini dans la Rés. 10:10 (Rev. COP17). Le Secrétariat de la CITES voudrait reconnaître l'appui continu de l'Union Européenne au Programme MIKE depuis le début de la mise en œuvre de MIKE en 2001 jusqu'à ce jour, ainsi que le Gouvernement du Japon pour l'appui supplémentaire apporté à certains sites en 2017 et 2018.

Projet de Suivi de l'abattage illégal des éléphants et des autres espèces menacées d'extinction (MIKES)

3. Le projet MIKES est le principal projet qui finance le fonctionnement du programme MIKE. Le projet a été approuvé par la Commission Européenne en décembre 2013, signé en juin 2014 et révisé par le MESG lors de sa rencontre d'avril 2014. Il est prévu que le projet prenne fin en décembre 2019; bien que l'un des principaux centres d'intérêt de MIKES demeure le suivi de l'abattage illégal de l'éléphant et le renforcement des capacités pour la protection et la gestion durable des populations d'éléphants d'Afrique conformément au mandat de la Résolution Conf. 10.10 5Rev. CoP17), le projet cherche également à renforcer les capacités pour la protection et la gestion durable des populations des autres espèces phares de la CITES tels que le rhinocéros et les grands singes en Afrique et les tortues marines dans les régions des Caraïbes et du Pacifique. A cet effet, les actions de renforcement des capacités dans le cadre du projet MIKES se focalisent sur l'amélioration de l'application de la loi pour la conservation des éléphants et autres espèces coexistantes, et où cela est possible, sur l'assistance aux autres agences concernées dans l'accomplissement de leur mandat. Il est important de noter que, même si le suivi des autres espèces au niveau des sites est financé par le projet MIKES, MIKES ne fait pas de suivi global des autres espèces comme le fait actuellement le programme MIKE pour les éléphants.

4. Le projet MIKES a cinq résultats; un bref résumé de l'état d'avancement de chaque résultat est présenté dans les paragraphes suivants:

Résultat 1: Information sur la situation et les menaces sur les éléphants et les autres espèces phares, critères de référence d'application de la loi et efforts de gestion

5. Deux rencontres sous régionales ont eu lieu; une pour l'Afrique centrale à Douala, Cameroun et une autre pour l'Afrique australe à Lilongwe, Malawi. Deux rencontres sous régionales se tiendront en 2018 (une pour l'Afrique de l'Ouest et une autre pour l'Afrique de l'Est). Ces rencontres, auxquelles ont pris part les Directeurs de faune et/ou les officiers nationaux ont traité des questions liées à la mise en œuvre du projet MIKES dans les sous-régions respectives ainsi que les questions y relatives.
6. Le nouveau site MIKE (le parc national de Limpopo, Mozambique) nommé et dont l'inclusion dans le réseau MIKE a été acceptée a fourni des données sur les carcasses pour le cycle de collecte de 2017 et 2018.

7. Les nominations de 6 autres sites volontaires ont été reçues (4 en Zambie, 1 au Malawi et 1 au Zimbabwe). Les nominations ont été examinées par le Groupe Technique et Consultatif MIKE-ETIS (GTC) pour leur ajout dans le réseau MIKE et soutenues. L'impact de ces sites additionnels sur l'analyse PIKE sera discutée lors de la réunion du GTC MIKE-ETIS prévue se tenir du 6 au 8 novembre 2018.
8. A la date de soumission le 31 janvier 2018, 1585 rapports de carcasses d'éléphants rencontrées au cours de l'année 2017 ont été reçues de 40 sites MIKE en Afrique. D'autres rapports ont été reçus après le 31 janvier 2018 et l'analyse finale pour le SC70 comprenait 1602 rapports de carcasses d'éléphant rencontrées au cours de l'année 2017, reçus de 40 sites en Afrique.
9. Les visites de site, les évaluations de la qualité des données et/ou les évaluations des capacités d'application de la loi au niveau des sites ont été faites par les coordonnateurs sous régionaux dans 45 sites en Afrique.
10. Les outils et procédures de suivi qui font partie du Système de suivi de la mise en œuvre de MIKE (MIMS), le matériel de formation et les cadres de rapportage utilisés par le programme MIKE ont été actualisés selon les besoins. Un processus d'évaluation et de révision de tous ces éléments a été initié.

Résultat 2: Développement des systèmes, protocoles et capacités d'application de la loi, de gestion et de suivi des aires protégées dans les sites sélectionnées

11. Les activités du Résultat 2 du projet MIKES sont axées sur le renforcement des capacités d'application de la loi et la gestion adaptative au niveau des sites prioritaires sélectionnés. Huit sites focaux ont été sélectionnés en fonction de leur importance pour la protection des populations clés d'éléphants et d'autres espèces phares de la CITES, l'étendue et la nature des menaces pesant sur ces espèces ainsi que la possibilité de réduire ces menaces en apportant un appui ciblé aux systèmes de gestion et d'application de la loi de ces aires protégées. Un bref résumé des activités récemment réalisées dans chacun de ces sites est présenté ci-dessous:
 - a. Activités en cours dans les huit sites focaux (c'est-à-dire les sites où un appui supplémentaire est apporté pour renforcer les capacités d'application de la loi) pour lesquelles des accords ont été signés:
 - b. Les principales activités mises en œuvre dans les sites focaux sont:
 - i. *Parc National de Boumba Bek au Cameroun*: dans le cadre du projet, une évaluation des besoins a été faite et des équipements solaires commandés. Ces équipements sont installés et fonctionnels. Des équipements pour les agents de terrain et un véhicule de patrouille ont également été achetés dans le cadre du projet et livrés au site. Des patrouilles bien organisées ont maintenant lieu dans le parc pour la première fois depuis un certain nombre d'années, avec 240 personnes/jours comme effort de patrouille au cours du premier semestre de 2018, bien qu'il y ait encore des aspects à améliorer. Un travail est en cours pour fournir de l'électricité au quartier général du parc, et cela s'est avéré difficile à maintenir.
 - ii. *Dzanga Sangha, République Centrafricaine*: Un véhicule et des équipements clés ont été livrés au site et sont déjà utilisés pour les opérations. Cela va d'une certaine manière reconstituer les équipements et matériels perdus lors de la crise sécuritaire intervenue en 2012 et 2013. Un magasin de rations de patrouille a été construit pour permettre au personnel de patrouille d'avoir accès aux rations à un certain coût et leur permettre de mieux gérer les allocations reçues. La première formation des gardes forestiers a eu lieu dans une nouvelle base de formation dédiée à cet effet, avec un accompagnement supplémentaire prévu pour les cadres supérieurs qui leur permettra d'utiliser de façon optimale la salle de contrôle nouvellement installée et équipée.
 - iii. *Katavi-Rukwa, Tanzanie*: Il a été difficile de réaliser des activités dans ce site focal du fait de sa situation géographique très éloignée et des dispositions institutionnelles complexes. Des véhicules ont été commandés pour appuyer les opérations dans les deux sites. Ils seront livrés en septembre après avoir été modifiés pour s'adapter aux besoins du site. L'installation d'un système radio VHF qui couvrira toute la zone est en cours. Les premières réponses à l'appel à propositions n'étaient pas de qualité suffisante; le processus a donc été repris avec un appui technique supplémentaire afin de s'assurer que la requête est plus complète et que par conséquent les réponses seront plus précises.
 - iv. *Mana Pools, Sapi et Chewore, Zimbabwe*: L'appui aux opérations d'application de la loi sur la faune se poursuit à travers la formation continue du personnel de patrouille (formation de base et

spécialisée (en bord de rivière). Les infrastructures de gestion du parc ont également été développées dans le site, dont l'installation et l'équipement de deux salles de contrôle opérationnelles, ainsi qu'un appui additionnel pour une troisième. Un appui a également été apporté pour améliorer le bien-être du personnel de patrouille dans les postes reculés à travers des efforts d'amélioration de la provision en eau potable pour les bureaux des secteurs et le développement de jardins potagers pour améliorer l'approvisionnement en nourriture.

- v. *Réserve Nationale de Niassa, Mozambique*: En réponse à un niveau de plus en plus élevé du braconnage des éléphants dans la zone, un conseiller en application de la loi a été recruté. Il a conseillé de laisser tomber les postes fixes et d'adopter un mode opératoire plus dynamique et réactif. Il a fallu revoir et réajuster le budget mais les premières données reçues indiquent que cette approche a eu un impact sur les activités illégales. De la même manière, les fonds prévus pour la réhabilitation des postes reculés ont été réaffectés au développement des bureaux des secteurs, ce qui va décentraliser la gestion opérationnelle vers les endroits clés de la Réserve.
- vi. *Réserve de Faune à Okapis, République Démocratique du Congo*: De graves problèmes d'insécurité, auxquels s'ajoute une mobilité du personnel au sein des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ont ralenti les activités prévues dans cette zone. Par conséquent, le projet a été révisé en début 2018 et les priorités, les activités et le budget révisés pour prendre en compte les questions émergentes. Depuis ce temps, d'importants équipements de terrain pour le personnel de patrouille ont été achetés ainsi que des équipements de communication (radio HF) et sont en cours de livraison sur le site. La collecte de renseignements pour orienter les opérations a également été renforcée par la collaboration avec une ONG locale.
- vii. *Complexe d'Aires Protégées du Parc W, Benin, Burkina Faso et Niger*: Le décès malheureux du Conseiller technique du Projet MIKES qui conduisait l'exécution de cet aspect du projet a sévèrement impacté la mise en œuvre des activités dans ce site. Le recrutement de son remplaçant est en cours. En attendant, d'autres employés du Programme MIKE apportent un appui continu aux patrouilles afin de ne perdre complètement l'élan du projet. Il est prévu que le nouvel agent prenne fonction au cours du dernier trimestre 2018.
- viii. *Parc National Queen Elizabeth, Ouganda*: Les activités se poursuivent et mettent l'accent sur le renforcement des capacités du personnel de patrouille à travers la formation, tout en apportant un appui pour l'installation d'infrastructures clés sous forme de radios de communication VHF afin d'améliorer les opérations. Un appui supplémentaire est également apporté pour renforcer les infrastructures clés, sous forme de postes éloignés disposés de façon stratégique et de modernisation de certaines parties du bâtiment abritant le quartier général. Un appui a également été apporté pour aider la direction à obtenir une subvention du Fonds pour l'Eléphant d'Afrique.

Résultat 3: Système national et sous régional d'information, de prise de décision et de renseignement

- 12. Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages a mis en place les critères de référence nationaux de la capacité d'application de la loi du programme MIKE dans son outil national d'évaluation des indicateurs. Les activités se sont poursuivies au Gabon où l'UNODC a accompagné le renseignement et les investigations en plaçant deux mentors internationaux dans les agences des parcs pour aider à installer une cellule opérationnelle, une cellule de renseignement et une cellule d'investigation.
- 13. L'évaluation de la Trousse à outils analytique d'ICCWC a été menée au Mozambique. Les domaines de formation prioritaires pour les agences d'application de la loi ont été identifiés, parmi lesquels la formation des officiers de la police des frontières aux techniques d'application de la loi telles que les procédures de recherche, de détection de la contrebande et d'identification de documents frauduleux. Au Congo, les efforts ont été axés sur l'appui à la participation des procureurs/magistrats aux ateliers régionaux du Département de la Justice.

Résultat 4: Sensibilisation, coopération et action internationales pour la conservation et la protection des éléphants et des autres espèces phares

- 14. Le projet MIKES poursuit le processus lancé lors des Phases I et II pour catalyser et aider à la sensibilisation, la collaboration et l'action internationales en matière de conservation à travers la diffusion régulière d'informations fiables, pertinentes et faciles à utiliser sur la situation et les tendances des populations d'éléphants. A cet égard, le Résultat 4 de MIKES est axé sur la réalisation des mandats de la CITES et le développement de collaborations pour soutenir le travail d'un certain nombre d'initiatives internationales,

parmi lesquelles le développement d'accords entre le Secrétariat de la CITES, le Secrétariat de TRAFFIC (pour ETIS) et le Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique de l'UICN/SSC (pour la Base de données de l'Eléphant d'Afrique).

15. D'importants documents ont été élaborés et distribués lors de la 69^{ème} session du Comité Permanent (SC69, Suisse, du 27 novembre au 1er décembre 2017). Le rapport de MIKE au SC 69 (document SC69 Doc. 51.5, 2017) a donné des estimations sur les taux de braconnage et la tendance de PIKE au niveau continental en Afrique et dans ses sous régions. Un rapport conjoint (document SC69 Doc. 51.5, Annexe, 2017), ainsi que les programmes MIKE et ETIS de la CITES, le GSEAf, le GSEAs, l'UNEP-WCMC et le Comité de pilotage du Fonds pour l'Eléphant d'Afrique ont donné la situation des populations d'éléphants, des niveaux d'abattage illégal et du commerce de l'ivoire.
16. Les tendances continentales et sous régionales du braconnage jusqu'en 2016 ont été distribuées au SC69.
17. L'appui continu apporté aux principales réalisations d'ETIS comprend : le développement d'un plan d'affaires; l'appui au développement d'un site Web; l'analyse et la présentation de documents sur les récentes tendances des saisies d'ivoire au niveau international au SC69. Le Sous-groupe MIKE et ETIS a discuté des documents lors du SC69 et diverses recommandations ont été adoptées, dont une requête à TRAFFIC d'entreprendre des actions spécifiques et au Secrétariat de préparer, en collaboration avec le Groupe Technique et Consultatif de MIKE et ETIS, des termes de référence pour une revue du programme ETIS.
18. Le Mécanisme de Réponse aux Évènements a été complété dans la région du Gourma au Mali. Un deuxième MERM est en cours d'exécution pour soutenir le renforcement des capacités d'application de la loi sur la faune dans la région frontalière de la République Démocratique du Congo avec le Sud Soudan, axé sur la formation des agents de terrain et le rétablissement des infrastructures de base. Le dernier MERM prévu dans le cadre de ce projet est actuellement dans la phase de contractualisation; il est prévu au Cameroun et aidera à lutter contre le braconnage le long de la frontière avec le Tchad.

Résultat 5: Pilotage des systèmes et protocoles d'application de la loi, de gestion et de suivi, des approches de renforcement des capacités dans les aires protégées des Caraïbes et du Pacifique

19. En termes de développement de systèmes pratiques et efficaces de gestion et d'application de la loi dans les sites pilotes, des grands progrès ont particulièrement été réalisés dans les Iles Salomon. Dans l'objectif d'aider à mieux comprendre l'étendue du commerce illégal des tortues dans les Iles Salomon, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux, une étude est en cours sur le statut, l'étendue et les tendances du commerce international légal et illégal des tortues marines, son impact sur la conservation, les options de gestion et les domaines prioritaires pour l'atténuer.

Projet de gestion de la demande et d'application de la loi sur la faune en Asie

20. Cette initiative conjointe avec l'UNODC a été approuvée par l'UE au cours du dernier trimestre de 2015 et un recrutement a commencé en mai 2017 pour permettre la mise en œuvre du projet ; le projet est construit sur la base des leçons apprises de la mise en œuvre de MIKE et ETIS et vise à traiter du problème grandissant du commerce et de la demande internationale d'espèces sauvages clés d'Afrique en Asie, en particulier de l'éléphant d'Afrique, des rhinocéros et des pangolins; il focalise également les efforts sur la réduction de l'abattage illégal des espèces clés affectés par le commerce international avec un accent mis sur les éléphants d'Asie.
21. Le programme MIKE participe principalement à deux domaines clés de résultats. Le premier sur le renforcement des capacités de gestion et de suivi de l'application de la loi dans les aires clés de l'éléphant et du rhinocéros en Asie du Sud et du Sud-est, dont la collecte des informations sur l'abattage illégal des éléphants et autres espèces clés et l'efficacité des efforts combinés de protection (en collaboration avec l'UICN). Le deuxième est axé sur l'utilisation des informations sur la situation, le commerce illégal et le prélèvement des espèces sauvages clés et la demande de leurs produits pour influencer les décideurs et éclairer les stratégies et les interventions d'application de la loi sur la criminalité liée aux espèces sauvages. Ce projet est exécuté en collaboration avec TRAFFIC.
22. Des activités ont récemment été initiées dans le cadre des deux résultats. Une réunion régionale de MIKE pour les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie s'est tenue le 28 avril 2018 à laquelle ont pris part tous les États, le Groupe des Spécialistes de l'éléphant d'Asie (GSEAs) de l'UICN et les membres du Groupe Technique Consultatif (TAG).

23. La Coordination sous régionale en Asie du Sud-est a établi un contact direct avec tous les États de l'aire de répartition de la sous-région et a effectué 3 visites de sites depuis janvier 2018, tandis que la coordination sous régionale d'Asie du Sud a au moins huit sites qui soumettent des données fiables et régulières sur l'abattage illégal des éléphants. Des liens forts ont également été tissés avec le Groupe des Spécialistes de l'éléphant d'Asie (GSEAs) de l'UICN/SSC et la Coordination centrale de MIKE et les coordinations sous régionales ont participé à la réunion du GSEAs qui a précédé la réunion régionale de MIKE en avril 2018. Le travail dans le cadre du Résultat 5 est détaillé dans le rapport d'ETIS au groupe (MESG18 Doc. 4).

Contribution volontaire du Japon

24. Le Centre Stratégique d'Opérations Anti-braconnage, financé par le Gouvernement du Japon et situé dans la Zone de Safari de Chewore au Zimbabwe a été remis par l'Ambassadeur du Japon, Toshiyuki Iwado à l'Autorité de gestion de la faune et des parcs du Zimbabwe
25. En 2018, un accord a été conclu avec le Gouvernement du Japon pour une initiative similaire pour aider à développer un nouveau poste éloigné dans le Parc National Queen Elizabeth, en Ouganda (là encore, en complément à l'appui apporté dans le cadre du projet MIKES financé par l'UE) .
26. Un projet dans la Réserve Nationale de Niassa au Mozambique a également été identifié pour financement par le Gouvernement du Japon.

Développement de la base de données de MIKE

27. Le programme MIKE collabore avec le Département Environnement et Sciences des NU qui développe une base de données sur les carcasses d'éléphant en utilisant le *Indicator Reporting Information System (IRIS)*. Cela comprend le développement d'une plateforme personnalisée d'IRIS en ligne qui permet de saisir les données (données sur les carcasses d'éléphant), la gestion des données, le calcul automatique de l'indicateur de la Proportion d'éléphants illégalement abattus (PIKE), l'affichage visuel des données (tableau de bord) et la production de rapports.

Développement et mise à jour du site Web du Programme MIKE à la page www.cites.org

28. La section du Programme MIKE sur le site web de la CITES est en cours d'actualisation afin d'améliorer la structure des informations fournies, le rendre plus pertinent pour les Parties à la CITES et améliorer l'accessibilité aux données et au code analytique du programme MIKE. Un site web séparé est également en construction et se focalisera sur les informations d'intérêt pour les États de l'aire de répartition et les partenaires basés sur les sites du Programme MIKE.

Consultation- publication de la méthodologie de MIKE

29. Le programme MIKE a initié une consultation afin d'aider le programme à préparer et soumettre pour publication, un journal sur la méthode analytique de MIKE; rendre le code de programmation utilisé pour les analyses accessible au public (publié dans Git Hub); et donner des conseils à la Coordination centrale de MIKE (CCU) pour l'analyse des données MIKE

Recommandation

30. Le Secrétariat demande au Sous-groupe MIKE et ETIS de mentionner ce document.